

Le 29 novembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

À la suite du dépôt d'une pétition par la députée de Gouin concernant l'augmentation du taux du Régime de rentes du Québec, le 29 octobre 2013, je vous fais parvenir la réponse à la pétition 1254-20131029 afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Une pétition, signée par 1 250 personnes, a été lancée par le *Centre ressources pour femmes de Beauport*. C'est la porte-parole de Québec solidaire, M^{me} Françoise David, qui a déposé cette pétition le 29 octobre dernier à l'Assemblée nationale en présence de 16 femmes de l'organisme, ainsi que de différents groupes dédiés au mieux-être des aînées. En résumé, cette pétition demande que le taux de remplacement du Régime de rentes du Québec (RRQ) augmente de 25 % à 50 % afin de combattre la pauvreté des aînées.

En 1998, le gouvernement s'est donné des moyens pour assurer l'avenir du RRQ et c'est pourquoi, depuis ce temps, il tient une consultation publique tous les six ans afin de revoir au besoin certains de ses éléments. Une consultation aura lieu au plus tard en 2015 afin de donner aux citoyennes et citoyens l'occasion de se prononcer sur l'avenir du RRQ.

Le rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite, intitulé *Innover pour pérenniser le système de retraite*, a été rendu public le 17 avril 2013. Par la suite, divers travaux ont eu lieu comme, par exemple, la tournée d'information dans plusieurs régions du Québec, les consultations particulières du 14 au 23 août 2013 à la Commission des finances publiques et son rapport déposé à l'Assemblée nationale le 17 septembre 2013. Dans ce rapport, la Commission a affirmé que la solution de bonifier le RRQ mérite d'être analysée, notamment dans le contexte où les autres provinces canadiennes évaluent la possibilité de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC).

Le ministre des Finances et de l'Économie du Québec, M. Nicolas Marceau, a affirmé que le Québec est en faveur d'une bonification responsable et graduelle du RRQ ainsi que du RPC. Il continuera à travailler en collaboration avec les autres gouvernements afin d'évaluer les avenues possibles. Une éventuelle bonification du RRQ devra, à son avis, tenir compte de l'évolution de la situation économique et des résultats des prochaines évaluations. Les discussions entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se poursuivront à ce sujet, au cours des prochains mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,


Agnès Maltais